Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503113-20260113-2026_05_01-DE

Saint Séglin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JANVIER 2026

- - - - - - - - - -

L'an deux mille-vingt-six, le 13 janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 9 janvier 2026), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire

Etaient présents : MONVOISIN Marie-Thérèse, TARDIF Alain, MOTEL Jean Yves, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, BONTEMPS Jean-Louis, LECLERC Didier, AUDRAN André, COLLÉAUX Christelle, DANIEL Jean-François, HERVÉ Gérard
Absents : HOUSSIN Olivier, DODARD Laetitia, MORICEAU Myriam
Excusés :
Secrétaire de séance : GORY Sandrine

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Délibération 2026-05-1

DEMANDE POUR AURORISER L'ÉTUDE D'UN PROJET AGROVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE

Le conseil municipal de Saint-Séglin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame MONVOISIN, Maire de la commune.

Le conseil municipal indique avoir pris connaissance de la note de synthèse relative au projet agrivoltaïque sur la commune de Saint-Séglin transmise avec la convocation.

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la société **Neoen** développe depuis plusieurs années un **projet de parc agrivoltaïque** sur le territoire communal. Compte tenu de l'évolution de l'activité agricole concernée, la société souhaite faire évoluer ce projet afin de l'adapter à un **élevage bovin**, impliquant une modification substantielle de ses caractéristiques et le dépôt d'une nouvelle demande de permis de construire en 2026.

La société Neoen est venue présenter au conseil municipal, lors de la séance du **13 janvier 2026**, ses compétences et réalisations, l'historique du projet ainsi que ses perspectives d'évolution, en exposant les contraintes identifiées et les axes potentiels d'implantation.

A cette occasion, la société a notamment précisé :

- qu'un projet initial de parc agrivoltaïque associé à un élevage ovin avait donné lieu au dépôt d'une demande de permis de construire en mai 2025 ;
- que l'évolution de l'activité agricole conduit à adapter le projet afin de le rendre compatible avec un élevage bovin ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503113-20260113-2026_05_01-DE

- que des études complémentaires seront réalisées afin d'évaluer les impacts du nouveau projet, comprenant notamment des études agricoles, environnementales, acoustiques, paysagères (incluant la perception depuis les lieux avoisinants et sites emblématiques), ainsi qu'une étude de dangers, dans le cadre de l'étude d'impact réglementaire ;
- que des actions d'information, de communication et de concertation seront menées au cours et à l'issue de ces études, à destination des élus et des riverains ;
- qu'une nouvelle demande de permis de construire sera déposée en 2026 ;
- que la population de Saint-Séglin ainsi que le Conseil municipal disposeront, à cette occasion, de l'ensemble des caractéristiques du projet envisagé sur le territoire communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise la société Neoen à engager des études nécessaires au développement d'un projet agrivoltaïque associé à un élevage bovin sur la commune de Saint-Séglin.

Voix pour	11
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : 15 JAN. 2026

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Marie-Thérèse MONVOISIN

